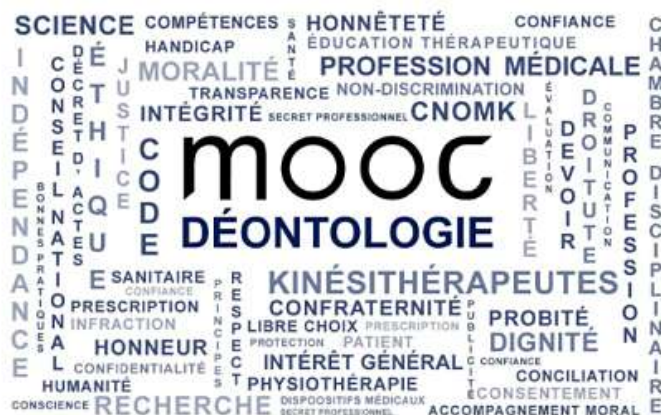




# FLASH ACTU

de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes

## MOOC DÉONTOLOGIE : L'AFFAIRE DE TOUS LES INSCRIPTIONS SONT OUVERTES !



Chères consœurs, chers confrères, Mesdames, messieurs,

Le conseil national de l'ordre des masseurs kinésithérapeutes vous propose de participer à un MOOC (Massive Open On Line Course) dédié à la Déontologie. Il est ouvert aux inscriptions.

Le CNOMK a déjà participé au « MOOC agir contre les maltraitements vis à vis des enfants: l'affaire de tous. »

L'objet de ce MOOC est de définir de façon la plus complète et plus rigoureuse possible la **notion de déontologie**, et ses implications sur l'activité quotidienne des masseurs-kinésithérapeutes dans l'intérêt de leurs patients.

La question de la déontologie est une notion qui renvoie aux notions d'éthique, de savoir-faire et de savoir-être d'une profession. Plus précisément, pour la profession de kinésithérapeute, les enjeux sont nombreux : respect du secret professionnel, délivrance de l'information, recueil du consentement, respect de l'hygiène et de la qualité des soins fournis au patient, relations avec ses confrères etc... Ces sujets sont parfois complexes.

Voici les raisons pour lesquelles l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes a décidé d'élaborer ce MOOC de santé accessible **gratuitement** pour les professionnels et pour le public.

Il sera utile également pour les élus de l'ordre qui souhaiteront vérifier leurs connaissances, pour les étudiants, et pourquoi pas, pour les professionnels formés dans d'autres pays.

Il sera composé de 5 modules publiés hebdomadairement sur 5 semaines. Des ressources complémentaires sous forme d'études, d'interviews, reportages ainsi que l'espace "commentaire" sous chaque vidéo vous permettront d'échanger sur le sujet.

En attendant sa publication le **26 Mars 2020**, le CNOMK vous invite à vous inscrire dès maintenant en [cliquant ici](#).

N'hésitez pas à nous retrouver sur le groupe Facebook du MOOC



Ainsi que sur les autres réseaux sociaux de notre partenaire  
[Youtube](#), [Twitter](#), [Facebook](#), [Instagram](#) et [LinkedIn](#)

